

## Séance du 20 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt décembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf

Madame DAUBENFELD Nicole a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie  
Monsieur LEFORT Clément a donné pouvoir à Monsieur TIAFFAY Patrice  
Monsieur BARTHELEMY Jérôme a été nommé secrétaire.

**Date de convocation: 13/12/2021**

### I – Délibérations

➤ **N° 77/2021 Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2021**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour, une voix contre,

Approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021.

➤ **N° 78/2021 Cession d'un immeuble - 3 rue de Sillery**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de l'immeuble sis au 3, rue de Sillery par l'organisme logeur Le Foyer Rémois 8 rue Lanson 51100 REIMS au prix de 300 000 € nets en date du 6 décembre 2021.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, son article L 3221-1,

Vu les dispositions du Titre VI du Code Civil relatif à la vente,

Considérant le bien immobilier sis au 3 rue de Sillery, propriété de la commune de Taissy, cadastré section AK 185 pour une superficie de 558 m<sup>2</sup>, comprenant une maison d'habitation composée :

- Au rez-de-chaussée: une entrée, un couloir, un bureau, une buanderie un WC, une salle de bains et une pièce.
- Au 1<sup>er</sup> étage: un palier, une cuisine, un salon, 3 chambres et une pièce
- Combles aménageables, cave.

Ainsi qu'une grande cour avec un bâtiment comprenant deux garages avec combles aménageables,

Considérant l'avis de Monsieur le Directeur des Finances Publiques, service France Domaine, en date du 6 décembre 2021, évaluant ce bien à 283 000 €,

Considérant l'importance de favoriser l'implantation de logements pour seniors et jeunes actifs et de commerces sur la commune,

Après en avoir délibéré, par seize voix pour, trois voix contre

Décide la cession de la propriété immobilière sise au 3 rue de Sillery, cadastrée AK 185, au Foyer Rémois au prix de 300 000 € (trois cent mille euros) hors frais de notaire,

Charge l'étude de Maître François GAUTHIER, Notaire à Reims, Office Thienot et Associés, 23 rue Libergier, à établir tout document nécessaire à la réalisation de cette vente,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**VI - Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'un registre est mis à disposition à l'accueil de la Mairie pour recevoir d'éventuelles observations, propositions, ou contre-propositions dans le cadre de la concertation du public pour la révision du PLU de la Commune, et qu'il est également possible de saisir ses observations sur le site du Grand Reims.

Prochain Conseil Municipal le Mardi 4 janvier 2022